

## Dossiers d'élèves et personnels abandonnés faute d'AESH, de prise en charge adaptée au handicap ou aux difficultés : la DSDEN 22 refuse de recevoir une délégation.

Le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor appelait les enseignants et accompagnants à un rassemblement le mercredi 14 mai à partir de 9h30 devant la DSDEN, pour que cesse l'abandon des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté, et des personnels.

Le syndicat, le Collectif Unité pour le Respect des Droits des Enfants Handicapés, des collègues avec l'appui de parents venaient pour exposer des situations concrètes de classe : ils veulent une prise en charge adaptée pour chacun des élèves, l'AESH quand il est notifié, la place en structure spécialisée quand cette orientation est décidée.

**La direction académique n'a pas daigné recevoir de délégation !**

Cela confirme le mépris scandaleux de situations qui deviennent dramatiques.

186 élèves avec une nouvelle notification attendaient un AESH en janvier, la DSDEN se refuse à donner les chiffres depuis. Et c'est sans compter tous les AESH non remplacés ou les heures qui ne sont pas respectées.

Voici des extraits d'un témoignage concernant un enfant de moyenne section : « *il y a urgence pour cet enfant en souffrance* », « *une aide aménagée 2 fois 3/4 d'heure par semaine avec une personne ressource lui permet quelques petites réalisations* », « *l'inspection dit n'avoir aucune AESH disponible pour cette fin d'année et nous renvoie une réponse de "non recevoir"* ».

Les fiches RSST sont à faire car elles formalisent le signalement, mais l'administration n'apporte aucune réponse concrète de prise en charge des élèves. Il faut se mobiliser et d'aller chercher des réponses à la DSDEN, le SNUDI-FO apportera toute son aide.

**C'est totalement inacceptable, une véritable honte.**

**La situation ne peut pas perdurer ainsi.**

Le SNUDI-FO 22 a proposé l'action commune aux autres syndicats pour porter les dossiers et les revendications communes, seules à mènes d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap et de mettre fin à une situation insupportable pour les enfants, les parents et les personnels :

- Le recrutement d'AESH pour couvrir tous les besoins notifiés par la MDPH ;
- L'ouverture des places nécessaires dans les établissements sociaux, médico-sociaux et hospitaliers, pour le respect des orientations notifiées par la CDAPH ;
- Le retrait de l'expérimentation des PAS, prévus pour remplacer les PIAL (l'EN recruteur des AESH ne serait plus contrainte d'appliquer les décisions MDPH).

**Le SNUDI-FO ne tolère pas les situations d'abandon dramatique et l'absence de réponse de la direction académique. Nous demanderons à nouveau audience, sur la base des dossiers remontés par les collègues et les équipes.**